académie Strasbourg
direction des services départementaux de l'éducation nationale Haut-Rhin

Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section

La possibilité d'aménagement porte uniquement sur ***les heures de classe de l'après-midi.***
Les modalités proposées ***prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les horaires d'entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.***

Nom de l'école : ……

Adresse : ……
Téléphone : ……

Directeur de l'école

Nom : ……
Prénom : ……

Enfant concerné

Nom : ……Prénom : ……
Date de naissance : ……

Responsable(s) de l'enfant[1]

Nom(s) : ……
Prénom(s) : ……
Adresse(s) : ……

1/ Aménagement demandé

Je soussigné (e) ……..demande que l'enfant ……
soit autorisé(e) à être absent(e) de l'école selon les modalités suivantes :

Lundi
☐ ne reviendra pas à l'école l'après-midi ☐ reviendra à l'école à *……..

Mardi
☐ ne reviendra pas à l'école l'après-midi ☐ reviendra à l'école à *……..

Jeudi
☐ ne reviendra pas à l'école l'après-midi ☐ reviendra à l'école à *……..

Vendredi
☐ ne reviendra pas à l'école l'après-midi ☐ reviendra à l'école à *……..

**à compléter par le créneau horaire proposé par l'école*

Date et signature du ou des responsables de l'enfant :

[1] Au regard de l'obligation scolaire, les personnes responsables sont les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait (*article L.131-4 du code de l'éducation).*

2/ <u>Avis du directeur de l'école sur la demande formulée ci-dessus</u>

(émis après consultation des membres de l'équipe éducative)

Date de réception de la demande : ……

☐ Avis favorable

☐ Avis défavorable, pour les raisons suivantes :

…….

…….

Date, signature et cachet du directeur de l'école :

3/ <u>Décision de l'inspecteur de l'éducation nationale</u>

Date de réception de la demande : ……

☐ Avis favorable

☐ Avis défavorable, pour les motifs suivants :

…….

…….

Date, signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale :

4/ <u>Suivi de la mise en œuvre de l'aménagement autorisé</u>

L'équipe enseignante se réunit régulièrement durant l'année scolaire pour suivre la situation de tout enfant bénéficiant d'une autorisation d'aménagement de son temps de présence à l'école. Les parents peuvent éventuellement être invités à une équipe éducative. Un premier conseil de cycle est à prévoir dans le courant du premier trimestre suivant la date de début de la mise en œuvre de l'aménagement.

Date prévue pour la première rencontre avec les parents : …….. *

**peut être modifiée selon les disponibilités des participants ; à confirmer ultérieurement dans les délais habituels par le directeur de l'école*